

---

## Glossaire

Dans le présent rapport, les termes et définitions ci-après ont été utilisés:

commande (ou transaction) suspecte:	commande (ou transaction) de nature ou d'apparence douteuse, malhonnête ou inhabituelle au sujet de laquelle il existe des motifs de penser qu'une substance des Tableaux I ou II de la Convention de 1988 ainsi importée, exportée ou en transit est destinée à la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes
détournement:	transfert de substances des circuits licites vers les circuits illicites
envoi stoppé:	envoi définitivement retenu parce qu'il existe des motifs raisonnables de penser qu'il pourrait constituer une tentative de détournement, parce qu'il y a des problèmes administratifs ou parce qu'il existe d'autres motifs de préoccupation ou de suspicion
envoi suspendu:	envoi temporairement retenu en raison d'incohérences administratives ou parce qu'il existe d'autres motifs de préoccupation ou de suspicion; il est nécessaire de vérifier la véracité de la commande et de résoudre des questions techniques avant d'autoriser l'envoi
formulation pharmaceutique:	mélange, habituellement solide, avant sa formulation sous une forme galénique finie, qui contient des précurseurs présents de telle manière qu'ils peuvent être utilisés ou extraits par des moyens aisés à mettre en œuvre
laboratoire illicite à échelle industrielle:	laboratoire de fabrication de stimulants de type amphétamine qui utilise du matériel et de la verrerie de grande dimension, fabriqués sur mesure ou achetés auprès d'entreprises industrielles; des quantités importantes de drogues y sont fabriquées en très peu de temps, la fabrication n'étant limitée que par la nécessité d'accéder à des quantités suffisantes de précurseurs et d'autres produits chimiques essentiels ainsi qu'aux moyens logistiques et à la main-d'œuvre requis pour traiter de grandes quantités de drogues ou de produits chimiques; un cycle de fabrication de stimulants de type amphétamine produit habituellement 50 kg de substance ou plus
livraison contrôlée:	technique similaire à une livraison surveillée, mais qui peut être réalisée dans des pays où la législation nationale ne prévoit pas les livraisons surveillées, où la substance n'est pas placée sous contrôle international ou dans des cas où toutes les autorités nationales compétentes concernées n'ont pu parvenir à un accord pour participer à une livraison surveillée dans le délai imparti
préparation pharmaceutique:	préparation à usage thérapeutique (en médecine humaine ou vétérinaire) sous sa forme galénique finie, qui contient des précurseurs présents de telle manière qu'ils peuvent être utilisés ou extraits par des moyens aisés à mettre en œuvre; conditionnement au détail ou en gros

saisie: fait d'interdire le transfert, la conversion, la disposition ou le mouvement de biens ou fait d'assumer la garde ou le contrôle de biens sur décision d'un tribunal ou d'une autre autorité compétente; peut être temporaire ou permanente (confiscation); divers systèmes juridiques nationaux peuvent utiliser des termes différents